Actes des apôtres, chapitre 24-25-26

**Festus, Félix, Agrippa, Bérénice et Paul**

Paul est conduit à Césarée, en vue de l’emmener au tribunal impérial à Rome. Césarée est le lieu de résidence du pouvoir romain, et non Jérusalem. Les accusateurs juifs, dont le grand-prêtre, sont présents à Césarée, mais ils n’iront pas jusqu’à Rome. (Cela explique le silence des Actes sur les suites de l’accusation). Césarée est aussi un port, sur la Méditerranée. Aujourd’hui, on peut encore en visiter les ruines. Au milieu de tous les ‘on-dit’ contre lui, Paul essaie de valoriser son attitude comme Juif et Chrétien, en particulier sa loyauté envers la religion des pères : croire au Christ n’est pas renier le Judaïsme ni les Ecritures.

Paul apporte une aide financière à la communauté juive. Il est pris à partie au sujet de la doctrine de la résurrection. Ceci est une affaire religieuse interne au judaïsme, l’Etat romain n’a pas à trancher dans ce genre d’affaire. Ceci apparaitra à la fin du chapitre 24 puis 25. En attendant son transfert, Paul reste prisonnier mais avec un statut très libéral. C’est un signe de bienveillance de Rome envers l’enseignement que présente l’auteur du livre des Actes.

Le fait que le grand prêtre se déplace à Césarée suppose qu’il avait de bonnes raisons à s’opposer à Paul. Il l’accuse de susciter le trouble, d’être partisan de la secte des Nazoréens, d’avoir introduit un non-juif dans le Temple. Il “charge” Paul. Cependant le parti des pharisiens est absent de la délégation, car Paul était, lui aussi, un pharisien. Les années 60 sont une époque troublée dans le judaïsme et il faudrait pouvoir étudier la diversité des groupes religieux et leurs influences dans le judaïsme…

Différents fils conducteurs compliquent l’histoire : la femme du gouverneur Félix est une juive, fille d’Hérode Agrippa. Racine en fera l’héroïne d’une tragédie. Elle fait aussi partie de l’entourage de Titus. A Césarée, Félix aimerait que Paul paie quelque chose en échange de sa libération. Félix craint aussi le franc-parler de Paul s’il évoque ses comportements que la morale réprouve. Les discours sont emprunts d’amabilités de façade. Devant ce panier de crabes, Paul en appelle au tribunal de l’empereur.

Le troisième récit de la conversion de Paul a lieu à Césarée, devant une audience relevée, exercice de style où Paul fait du roi un arbitre dans la présentation du Christ. Paul concentre le récit de sa vocation sur le dialogue avec le ressuscité. Pour Paul, c’est l’expérience fondatrice de sa vie et de sa mission : offrir aux nations païennes la Lumière et la rémission des péchés, c’est-à-dire se convertir, se tourner vers Dieu. Qu’est-ce qui empêcherait Agrippa de devenir chrétien ? Ce troisième récit de conversion est comme une apologie de Paul à l’intention du roi Agrippa. De là cette impression de consensus qui conclut l’assemblée à Césarée.

Dans les Actes, une nouvelle fois, un représentant du monde romain reconnait l’innocence de Paul (tout comme en 18, 14-15, 23, 29 et 25,25). C’est la présentation de Luc plus que l’œuvre de Paul !